

Les estimations des années après 1941 se font de la même façon que celles des années avant 1941. Les chiffres de 1942 à 1947 seront révisés après le recensement de 1951; ceux de 1932 à 1940 sont maintenant définitifs.

Le graphique en regard de la p. 236 répartit selon le sexe et l'âge la population du Canada en 1931 et 1941.

PARTIE II.—ANALYSES DU RECENSEMENT DE LA POPULATION GÉNÉRALE

Section 1.—Population rurale et urbaine

Pour les fins du recensement, la population qui habite les cités, les villes et les villages incorporés est définie comme population urbaine et celle qui habite en dehors de ces endroits, comme rurale. La distinction entre population rurale et population urbaine au Canada est donc une distinction de statut légal provincial plutôt qu'une distinction selon l'importance d'un groupe d'habitants dans une région limitée. Comme les lois des diverses provinces diffèrent quant à la population requise pour ériger une municipalité en corporation urbaine,* la ligne de démarcation entre la population rurale et la population urbaine n'est pas tirée uniformément dans tout le pays.

* Dans la Saskatchewan, la première législation, qui date de 1908, établissait qu'une agglomération de 50 personnes établie sur une superficie de pas plus de 640 acres pouvait être incorporée. Plusieurs modifications ont été apportées dans la suite, de sorte qu'en vertu de la loi telle qu'elle existe présentement 100 personnes établies sur une superficie de pas plus de 240 acres peuvent obtenir une incorporation. La loi ontarienne, d'autre part, exige qu'un village, pour être incorporé, ait une population de 750 habitants sur une superficie de pas plus de 500 acres.

